

La participation des travailleurs, toujours actuelle

Le débat sur la participation des travailleurs dans les entreprises est au point mort. Après l'échec de l'initiative syndicale et du contre-projet pâlot qui lui était opposé, le moulin législatif est au repos. Et pourtant le sujet reste d'actualité. Pour des raisons de principe : le travail comme le capital est un facteur de production indispensable à la bonne marche de l'entreprise et, à ce titre, doit avoir son mot à dire.

Les difficultés récentes de certaines entreprises, et non des moindres - Brown-Boveri, Alusuisse - mettent en évidence les lacunes de gestion des capitaines d'industrie et le faible poids des conseils d'administration lorsqu'il s'agit d'anticiper les changements nécessaires à la survie des sociétés. L'ouvrage d'un ancien cadre supérieur de Bally (1), récemment traduit en français, est révélateur de la faiblesse du droit lorsqu'il s'agit de préserver un outil de travail efficace. La protection joue essentiellement en faveur des détenteurs du capital, qui peuvent disposer librement de leur bien, même contre l'intérêt des travailleurs et de la région où est implantée l'entreprise. L'histoire de Bally montre comment la liberté d'action d'un petit nombre d'acteurs a permis de vider l'entreprise de sa substance financière et de dilapider son savoir-faire.

Grandeur et décadence d'une marque. Bally, c'est d'abord une entreprise familiale qui, par la volonté et la capacité de ses patrons, se hisse au premier rang des producteurs mondiaux de chaussures. A l'époque, on ne parlait pas d'innovation et d'étude de marché. Chez Bally on pratiquait ces principes de base et, forte d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, l'entreprise devint en un siècle une puissante holding qui contrôle la production de ses cuirs et la distribution de ses produits tout en investissant ses réserves dans l'immobilier.

La chute est plus rapide que l'ascension et doit plus à l'incapacité de ses dirigeants récents qu'à la situation du marché. Les héritiers multiplient les erreurs de gestion et camouflent les pertes en puisant dans les réserves cachées, avec la bénédiction du conseil d'administration où siège pourtant le président de l'Union de banques suisses.

Surgit alors l'homme qui fit trembler le Gotha de l'économie helvétique, Werner K. Rey, un jeune inconnu qui rachète en bourse la majorité du capital-action. Ce jongleur de la haute finance déchaîne les critiques - NZZ en tête - ce qui ne l'empêche pas de commencer à faire transiter les avoirs de Bally dans ses propres sociétés. Mais face aux menaces d'enquête judiciaire, Rey revend ses actions à Bührle, le marchand de canons, avec un bénéfice estimé à 27 millions de francs.

Tout est donc rentré dans l'ordre ? Hélas, pour Bührle, Bally n'est qu'une vache à traire. Intégrée dans la holding de l'entreprise métallurgique zurichoise, Bally permet de combler les pertes importantes du groupe Bührle. De plus en plus la production est donnée en sous-traitance et Bally à terme ne sera plus qu'une marque sans contenu.

Ainsi, en l'espace d'une quinzaine d'années, une entreprise florissante a pu devenir un objet de spéculation, convoité pour la valeur de ses actifs et non pour sa compétitivité et son savoir-faire, au prix d'une réduction drastique de l'emploi. Et cela, sans que les travailleurs de l'entreprise aient eu la moindre information et, a fortiori, la possibilité de faire entendre leur voix.

JD

(1) Fred Klaus, *Le pied dans la porte - Le match Bally / Bührle*, Genève, 1986, éd. Zoé

Le déclin

■ (réd) La salade de l'Alliance des Indépendants est-elle plus verte que celle du Parti écologiste ? Nous l'ignorons, mais elle paraît moins fraîche depuis les récentes élections cantonales zurichoises et en observant les résultats de l'AdI depuis sa première apparition en 1935.

Représentation parlementaire (AdI)

	ZH-1	ZH-2	CH-3	CH-4
1935	-	5	7	3
1939	15	5	9	4
1943	29	5	7	3
1947	20	6	8	3
1951	23	6	10	4
1955	18	6	10	5
1959	19	5	10	5
1963	18	5	10	5
1967	31	9	16	6
1971	26	6	13	6
1975	20	6	11	6
1979	14	4	8	5
1983	12	4	8	5
1987	10	?	?	?

ZH-1 Elus de l'AdI au Grand conseil de Zurich

ZH-2 Elus zurichoises de l'AdI au Conseil national (CN)

CH-3 Elus de l'AdI au CN

CH-4 Nombre de cantons avec des élus de l'AdI au CN

L'évolution depuis 1967 ne semble pas justifier la revendication d'un siège au Conseil fédéral ; la vision de ceux qui imaginent l'entrée du président Franz Jaeger à l'exécutif fédéral relève de la politique-fiction. Signe clair du déclin, ou plutôt des dissensions internes de l'AdI, l'abandon de fait du projet d'initiative populaire demandant une nouvelle politique agricole, plus respectueuse de l'environnement ... et des petites exploitations, avec prix différenciés, versements compensatoires, taxes sur les engrais, etc. Cette idée, venue tout droit des indépendants saint-gallois et autres verts de l'Alliance, avait tout pour déplaire au "pape agricole" du groupe, Walter Biel, conseiller national et directeur Migros.

D'accord, pour une fois

■ (fb) Requérants d'asile, fonctionnaires, droits populaires, Nicaragua... En de nombreuses occasions ces dernières semaines, *Entreprise romande* a eu l'occasion de citer DP à l'appui ou en contre-point de ses thèses. Une fois n'est pas coutume, le dernier numéro de "l'hebdomadaire des chefs d'entreprise et des cadres" offre ample matière à la réciprocité.

Tout d'abord avec ce rapprochement judicieux publié sous le titre "C'est pas moi, M'sieu!" (on vous le livre in extenso):

"La protection de l'air dont on rêve ne saurait être efficace que si des mesures aussi prises à l'encontre des pollutions industrielles et des chauffages à mazout. C'est ce qu'affirmait M. Jean Py, vice-président de l'Association des commerces de gros et importateurs de la branche automobile, lors de l'inauguration du dernier Salon de l'auto de Genève.

Suite aux progrès enregistrés ces vingt dernières années, le chauffage des bâtiments présente des valeurs polluantes beaucoup plus faibles que ce n'est le cas pour les moteurs à explosion des véhicules. C'est l'Association des entreprises suisses de brûleurs à mazout et à gaz qui vient de le relever.

Na!"

A relever également, sous la plume du même auteur (Didier Fleck, rédacteur en chef) un éditorial sur l'inanité d'attendre une amélioration de la protection de l'environnement de la seule prise de conscience individuelle.

"[...] osons l'écrire, aucun succès dans ce domaine n'a eu l'autodiscipline pour seule origine. Bien au contraire, toutes les mesures de quelque portée ont été imposées par l'autorité, soit à la suite d'un vote populaire, soit par une décision de nature réglementaire, plus ou moins bien accueillie." Plus loin : "Compte tenu des coûts qu'elle entraîne, et même si elle génère aussi des activités économiques de plus en plus nombreuses et rentables, la préservation de notre milieu vital est devenue un luxe, que nous pourrions bien payer d'une réduction (ou d'une moindre augmentation) de notre niveau de vie. Ce qui, admettons-le en passant, vaut encore mieux que de crever la bouche ouverte sur un tas d'or ou derrière une rutilante limousine vomissant des nuages délétères. Ou d'être finalement contraints à imposer des interdictions absolues par excès de libéralisme initial." Et de lancer un appel à l'internationalisation du combat écologique pour lutter contre la sous-enchère des pays de l'est ou du tiers-monde.

Bizarreries dans la chimie ...

■ 1986 n'aura été l'année de LA catastrophe que pour les détracteurs de Sandoz. L'accident de Schweizerhalle n'a pas empêché le chiffre d'affaires de la firme bâloise d'augmenter de 8,4% l'an dernier. Le bénéfice net est en hausse de 14% et les investissements de 82%. Pour le groupe américain Union Carbide, Bhopal est encore plus loin, puisque la firme voit son bénéfice net augmenter de 74% au premier trimestre 87 par rapport à la période correspondante de 86. Quant à Ciba-Geigy, affectée par la chute du dollar, elle prévoit une nouvelle baisse de son chiffre d'affaires en 87. Doit-on lui souhaiter un accident ?

... et à la B.C.V.

■ Intéressant ce commentaire du directeur de la Banque cantonale vaudoise sur l'exercice 1986 pour ceux qui voient une banque cantonale sous l'image d'un établissement de prêts, dont les bénéfices ne sont faits que de la marge entre les intérêts passifs et actifs.

"Pour la première fois dans l'histoire de la BCV, les recettes tirées de l'ensemble des opérations de commissions ont été supérieures à la marge globale d'intérêt".

A relever qu'elles ont augmenté de 11 millions (+ 15 %) sur une seule année !

Perte de transparence

■ (lt) Faisant cavalier solitaire, Genève connaissait depuis une centaine d'années la publication automatique des mutations foncières dans la *Feuille d'avis officielle*. Chaque vente, chaque succession, chaque partage d'une parcelle privée y faisait l'objet d'une mention, qui indiquait notamment l'ancien et le nouveau propriétaire ainsi que le prix de l'aliénation.

Or le Tribunal fédéral a récemment jugé que cette mesure cantonale était incompatible avec le droit fédéral. La publicité foncière est en effet organisée par celui-ci sous la forme du Registre foncier. N'importe qui peut le consulter en rendant vraisemblable un intérêt légitime, que cet intérêt soit juridique, économique ou scientifique. Mais l'intérêt du curieux ne suffit pas. En prévoyant une publicité indifférenciée, tous azimuts, le vénérable règlement cantonal violait ainsi le (plus jeune) code civil fédéral.

Déception, bien sûr, dans les chaumières genevoises où l'on se plaisait à lire les coups fumants de personnes plus ou moins en vue. L'actuel président du Département de justice et police, militant reconnu et efficace de la cause des locataires, se rappelle sans doute les regards ironiques, sur les bancs de la droite, lorsque peu de temps avant son élection il acquit une bien belle villa sur un coteau huppé du canton.

RHIN-RHONE

Prolongation

■ (ag) Une semaine après que le Conseil fédéral eut décidé de renoncer à l'aménagement de l'Aar, les huit régions françaises intéressées par une liaison Rhône-Rhin, de grand gabarit, ont exigé que le dossier ne soit pas oublié. Une délégation a été reçue par M. Balladur, qui a dispensé quelques promesses. Un conseil interministériel planche avant l'été 1988 sert de repère.

Comment ignorer qu'on votera en France à cette date ? Les présidents de région sont UDF. L'occasion était bonne d'exercer quelques pressions électorales. M. Edgar Faure, orfèvre en la matière, préside la région Franche-Comté. Mais surtout le canal du Rhône au Rhin a été déclaré, sous Giscard d'Estaing,

Déception aussi, et à mon sens plus légitime, de ceux qui consultaient ces myriades de chiffres pour prendre la température, et souvent s'inquiéter de l'évolution du marché immobilier.

Il faut certes reconnaître que le règlement genevois était discriminatoire. Aucune acquisition ou vente par l'Etat, les communes ou les institutions de droit public n'était soumise à publication. Comme toutes ne sont pas l'objet d'un contrôle législatif, tant s'en faut, cette inégalité de traitement a parfois couvert des transactions à des prix nettement spéculatifs.

L'arrêt du Tribunal fédéral fait ainsi disparaître un instrument de transparence du marché immobilier. C'est fort ennuyeux, quand on sait les difficultés d'accès au Registre foncier. Car les juges de Mon Repos ont également rendu plusieurs jugements, au cours de la dernière décennie, qui limitent singulièrement la consultation de ce registre, pourtant public. Ils ont ainsi décidé qu'une enquête journalistique sur un important propriétaire foncier ne fonde pas un intérêt légitime, alors qu'une recherche scientifique sur l'aménagement du territoire serait un motif valable.

Sans modifier le code civil - on sait combien le parlement fédéral y répugne - les cantons pourraient cependant répondre assez facilement au besoin économique de connaître le marché foncier. Sous forme agglomérée, et donc anonyme, une statistique pourrait être tenue, qui indique régulièrement, zone par zone et région par région, la fréquence, le prix et la taille moyenne des aliénations immobilières. L'élaboration de cet outil quantitatif ressortit aux compétences cantonales.

et avant les élections présidentielles d'alors, ouvrage d'utilité publique. Cette disposition sera caduque le 30 juin 1988. Il faudra donc la prolonger. Jusque-là, on s'engagera.

La décision la plus importante est celle que prendra le gouvernement français sur l'avenir de la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Elle produit de l'électricité renouvelable et bon marché. A quoi affecter ses bénéfices ? A la vente de courant industriel à tarif favorable pour une relance de la compétitivité française ? Ou à la poursuite des travaux sur le Rhône et la Saône ? Si le deuxième terme de l'alternative est retenu, le canal aura sa chance, pouvant être porté par une institution qui a son dynamisme propre.

C'est pourquoi les élus des régions ont exigé d'être représentés - la loi le prévoit - au Conseil d'administration de la CNR. Et que coule la Saône, avec paresse !

DEMOGRAPHIE

Croissance vaudoise

■ (ag) Les chiffres 1986 sur l'évolution de la population vaudoise ont été publiés par *Numerus*, avril 1987, édité par le service de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud.

Quelques faits à souligner. La croissance est forte, + 6000 personnes. Elle est cette fois nettement supérieure à la moyenne suisse (1,1% contre 0,6%).

Plus que jamais elle se concentre sur l'arc lémanique.

A l'influence que Genève exerce sur le district de Nyon, toujours en tête des districts vaudois (+ 1192), s'ajoute la forte progression de Renens, Bussigny, Ecublens. Cette augmentation-là (valable aussi pour certaines régions à vocation touristique) s'explique par l'augmentation du nombre d'étrangers. A eux seuls, ils représentent 3761 personnes en plus.

La croissance se concentre donc dans les zones résidentielles et dans les bourgs à forte population étrangère.

Comme le souligne le SCRIS, un facteur important est l'augmentation des permis B. Ce sont notamment les saisonniers qui, après quatre ans de travail en Suisse, obtiennent la transformation de leur permis en permis annuel et peuvent résider avec leur femme et leurs enfants.

Vaud bénéficie aussi probablement d'une migration interne, l'étranger d'origine latine cherchant souvent à s'y établir, dès qu'il en a la liberté, parce que l'adaptation y est plus aisée. Et peut-être encore les Suisses allemands qui jettent leur billet de retour une fois passé le tunnel de Chexbres.

Genève et les étrangers : les deux forces démographiques vaudoises !

La condition humaine en Suisse

■ (y) Créée en janvier 1976, un an tout juste après le fameux Congrès féminin de Berne, la Commission fédérale pour les questions féminines a progressivement dépassé sa fonction d'alibi consultatif, prenant de plus en plus au sérieux sa mission de proposition et de recommandation aux Sept Sages qui avaient engendré la dite Commission. Après une série d'études - pas trop systématiques - sur les différents aspects de la situation de la femme en Suisse (*), voici donc le premier rapport sur la condition humaine dans notre pays, intitulé *Femmes et hommes : faits, perspectives, utopies*.

Soit, pour la forme : cinq chapitres, bien bâtis, en plus de 200 pages, dont la bonne moitié supporte une seconde lecture, plus toutes sortes d'annexes utiles, et même une table des matières raisonnée, qui suffira aux gens pressés et rappellera de bons moments aux lecteurs plus attentifs. Au total, un joli boulot de mise en oeuvre, due à l'intelligent Christoph Reichenau, fin juriste et pas bégueule.

Pour donner une idée de la richesse du fond, il suffirait d'extraire les passages les plus utopiques de ce "Rapport", qui juxtapose systématiquement la situation actuelle, plutôt déprimante ("faits"), et l'avenir radieux que nous pouvons vouloir, celui d'une société composée d'hommes et de femmes égaux en droit et en liberté ("utopies"); avec, pour intermédiaire, ces "perspectives" qui réalisent le compromis créatif du réalisme plat et du projet de société à moyen terme.

Trois choses que l'on sait d'elles et d'eux

Au départ de l'aventure, on trouve trois assertions qui valent leur pesant de bon sens et de nécessité philosophique : 1) pas d'émancipation de la femme sans libération préalable de l'homme ; 2) la catégorie "épouses et mères" représente tout juste le 21% des femmes adultes, et les "femmes seules" composent plus des deux tiers des ménages d'une personne ; 3) l'idéologie dominante selon laquelle les femmes se doivent d'abord à leur famille les tient éloignées des formations longues, des postes de travail qualifiés, bref, de "la carrière", et même souvent des activi-

tés bénévoles du secteur informel, donc des possibilités de contact liées à toute activité, lucrative ou non, extérieure au domicile.

D'où l'on tire, avec un bel esprit de conséquence, la triple urgence suivante : 1) former, dans la famille et à l'école, les hommes nouveaux qui ne craignent pas d'assumer leur part du travail ménager et de l'éducation des enfants ; 2) tuer le mythe de LA femme-à-biographie-standard, et cesser de confondre l'ensemble des mesures en faveur de l'égalité des droits et des chances avec ce qui tient lieu de politique familiale ; 3) reprendre tout le problème de la formation, scolaire et continue, ainsi que de l'organisation du travail, rémunéré ou non, et finalement de la société tout entière, en vue de répondre aux aspirations des individus, et non aux nécessités du soi-disant marché du travail.

Car la Commission pour les questions féminines, présidée par la radicale zurichoise Lili Nabholz-Haidegger, n'hésite pas à le reconnaître : ce marché n'en est pas un ; pour preuve : la sous-occupation des uns coexiste avec la surcharge des autres. "Si le marché du travail existait vraiment, les deux groupes s'égaliseraient" (p. 126). Et toc pour le libre-jeu du libéralisme. Et d'enchaîner un discours inspiré d'André Gorz et de Josef Huber, un peu son homologue allemand sur l'économie duale, l'imagination de nouvelles formes d'emploi et la revalorisation du secteur informel, via salaire minimum garanti sous une forme et une appellation ou une autre.

"Qu'on l'appelle impôt inversé, rente de productivité ou salaire minimum - il s'agit de faire état d'un problème, d'une idée que l'on va retrouver dans toutes les discussions sur l'a-

venir de la société du travail. L'idée n'est pas neuve. Elle est étrangère à notre droit, qui pourtant s'y réfère implicitement sous des formes différentes (minimum vital lors des saïssies, revenu minimum libre d'impôt, assurance chômage, AVS) " (pp. 154-55).

La clause du sexe le plus favorisé

Comme on voit, le futur utopique peut renvoyer à une réalité bien présente, même aux yeux d'une commission composée - exceptionnellement - de deux tiers de femmes (14 sur 20) et - comme d'habitude - d'autant de titrés universitaires (14 sur 20, dont 8 juristes).

Sûr qu'un rapport, même inspiré, ne suffit pas à modifier les idées reçues, les attitudes ni les comportements qui font la condition humaine. Mais il y a comme un souffle dans la dernière publication de la Commission fédérale pour les questions féminines (nom à changer ?), comme un élan-qui-ne-peut-pas-ne-pas-saisir bientôt la société suisse.

D'ailleurs, "le temps presse", assure le paragraphe 45 du Rapport. Notamment, faut-il le dire, pour annuler toutes les différences, y compris celles en faveur des femmes, - à l'exception de celles qui se rapportent à la grossesse et à l'accouchement. Cela va bien dans le sens de l'égalité des droits et des obligations, prônées par toutes les dames Kopp de ce pays.

Reste à surveiller que leur fascination de la symétrie ne nous entraîne pas vers un nivellement par l'échelon le plus défavorable, avec l'AVS à 65 ans pour toutes et tous par exemple, comme l'envisage notamment la Commission Nabholz. On ne le répètera jamais assez : la correction des discriminations "fondées" sur le sexe n'a de sens que par alignement sur (ou du moins rapprochement vers) la situation du / de la moins désavantagé(e). Seule une telle "clause du sexe le plus favorisé" peut faire du processus d'égalisation des droits et des chances un progrès pour les hommes et les femmes, pour l'ensemble de la société, pour la condition humaine.

(*) La situation de la femme en Suisse

I. Société et économie, Berne 1979, 175p.

II. Biographies et rôles, Berne 1982, 138p.

III. Droit, Berne 1980, 74p.

IV. Politique au féminin, Berne 1984, 302p.

Penser autrement

Est-il encore possible à l'heure actuelle d'élaborer un programme politique qui ne tienne pas compte de l'interaction des logiques du milieu, du vivant et du social ? Est-il raisonnable de prendre position sur des lois sans se demander quel est leur impact sur nos cadres de vie ? Est-il concevable enfin de ne pas se demander comment nous réussirons dans vingt ans à fermer le cercle écologique, c'est-à-dire à préserver les bases même de notre existence quotidienne ?

Les réponses à ces questions, toutes négatives, n'ont pas été données par les partis classiques mais par les écologistes projetés dans les législatifs par une partie de l'électorat. Sans doute faut-il attendre de voir comment ces écologistes se débrouilleront dans la lutte politique de tous les jours, mais une chose est certaine en tout cas, c'est que s'ils se montrent insuffisamment compétents, ils auront eu le mérite d'inciter les partis classiques à penser autrement.

Je ne crois pas que le mouvement écologique soit une mode mais bien au contraire l'émergence d'une nouvelle pensée politique. Pensée incertaine encore et souvent contradictoire à bien des égards, mais en tout cas incontournable.

Les partis classiques, à droite comme à gauche d'ailleurs, malgré leurs "vedettes écologiques" plus ou moins bien acceptées et sup-

portées, sont en train de passer à côté des enjeux de la prochaine génération. En effet, au lieu d'appréhender à penser leurs options politiques en fonction des éco-, bio- et socio-logiques, ils injectent ici et là du "vert", du "pur", du "naturel" mais ils continuent à penser en fonction d'une seule logique, celle de l'économie. Autrement dit, ils pensent en fonction du temps court par opposition au temps long de l'écologie : ils privilégient le fonctionnel au détriment du régulé.

Une partie de l'électorat a compris que si nous voulions continuer à vivre dans des conditions acceptables, il fallait prendre en compte les cycles longs des éco- et bio-logiques et se préoccuper des générations futures comme s'il s'agissait de nous-mêmes. Les écologistes nous contraignent à élaborer une nouvelle "écologie de la pensée politique" au lieu de nous complaire dans des arithmétiques électorales dans lesquelles le ridicule le dispute à l'impuissance.

Les leçons de Zurich et de Genève auront-elles été entendues ? Je n'en sais rien, mais ce qui me paraît clair c'est que les élections de l'automne risquent fort d'être caniculaires pour les partis classiques.

Claude Raffestin

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. C. Raffestin est professeur de géographie à l'Université de Genève.

Bagnole'blues

■ Commentaire acerbe dans la dernière édition d'*Interrogation*, bulletin oecuménique mensuel sur deux phénomènes de société :

● le SIDA : 192 cas en Suisse en 86, une centaine de décès, 15 000 personnes séro-positives qui risquent de donner 3500 malades en 1991. Tout le monde s'affole.

● L'automobile : 1058 morts l'an dernier (+17%), 30 000 blessés. En dix ans (1975-85) : 12 000 morts, 150 000 blessés graves et autant de

blessés légers. Cela coûte annuellement 7 milliards à l'Etat et 14 milliards aux ménages, sans compter les frais "annexes" (soins aux blessés, lutte contre la pollution, etc ...). Le chroniqueur parle de "maladie socialement transmissible" (MST), qui s'en inquiète ?

Les quatre initiatives populaires fédérales lancées en février par l'AST pour s'opposer à la construction des tronçons de la N1 (Yverdon - Morat), de la N4 (Knobloch / ZH), de la N5 (Bienne - Soleure) et de la N16 (Jura) ont déjà récolté plus de 75 000 signatures chacune.

■ (jd) Dans plus de 150 communes du Piémont et de Lombardie, le réseau d'eau potable a été coupé pour cause de pollution. Un demi-million d'habitants touchés qui sont approvisionnés par camions-citerne. Responsables : les agriculteurs, incités financièrement à la monoculture, qui, pour maintenir les rendements, ont fait un usage massif d'engrais chimiques, d'insecticides et d'herbicides. Des produits toxiques qui se retrouvent maintenant dans la nappe phréatique.

ITALIE

Acqua non potabile

Les producteurs de riz de la plaine du Pô répandent près de 3 fois plus d'insecticides que la moyenne européenne. Au cours des cinq dernières années l'usage des désherbants a augmenté d'un tiers, alors que le rendement n'a progressé que de 1,5%.

Mais les Italiens n'ont pas de souci à se faire. Le ministre de la santé vient d'élever la quantité de toxiques admis dans l'eau potable. Ainsi, par la grâce d'une signature ministérielle, la limite pour l'atrazine (un désherbant) a passé de 0,1 à 2 microgrammes par litre. Et le ministre annonce le relèvement prochain d'autres valeurs-limite. Reste que dans plusieurs communes privées d'eau, les analyses ont révélé des valeurs jusqu'à 200 fois supérieures aux normes de l'Organisation mondiale de la santé.

Les régions rurales ne sont pas seules touchées : l'eau potable de Milan est également contaminée par l'atrazine ; et seules les difficultés d'approvisionnement plus d'un million de personnes par camions-citerne ont évité aux Milanais la coupure du réseau d'eau. Par ailleurs deux tiers des entreprises industrielles de la péninsule évacuent leurs eaux usées - rarement épurées - dans le Pô. Le fleuve reçoit annuellement 133 millions de tonnes de déchets dont 2600 tonnes de zinc (*Die Weltwoche*, 9 avril 1987).

Paysage : empreinte de toujours

■ Je viens de lire deux très beaux livres, proches à se toucher et en même temps si différents (1). Les auteurs en sont deux femmes, deux sœurs, et en même temps si différentes ! Commençons par les affinités ... et qu'on me pardonne les simplifications abusives ! (Pour tout dire, lisez-les !)

Un berceau : le Jura, alémanique ou francophone. L'une et l'autre trouvent des accents très proches pour l'évoquer dans son immobilité :

"Il est des paysages arrêtés, au trait épais, à la palette grasse, sans mouvement ni nuances, des sites qui vous tourmentent et résistent au coup de chiffon. Tout le monde le dit, sans que personne ne soit en mesure pour autant de nommer l'auteur de ces tableaux, copies sans âge d'une carte postale au ciel tristement serein, des lieux communs, des toiles de fond pour tranches de vies rangées, qui servent d'étalon pour mesurer toutes les situations et couper en toute bonne foi ce qui n'entre pas dans le cadre". (Ursula Gaillard)

"Le long de la montagne aussi, l'ombre à la fois légère et profonde, et les

taches de neige tellement sinueuses qu'on croit les voir bouger ; mais c'est une illusion, toutes choses à leur place comme toujours. Elle pense : comme toujours, avec une sorte de stupeur : qu'est-ce que j'attendais ? Depuis six mois, obscurément, qu'est-ce qu'on attend ? Il ne se passe rien. Tout au plus, dans l'air fragile, l'écho d'un craquement dans les rochers du Doubs.

Rien.

Et là-haut sur la colline où est Jacques, rien non plus, aucun signe de leur veille, aucun feu, nul mouvement, même pas le vent.

Une carte postale, pense Judith qui retient son souffle. Une image arrêtée dans le temps, noire et grise, et personne n'est plus vivant sauf nous, dans une chambre, derrière la fenêtre bouchée, sous une lampe qui reste la seule lumière au monde. Et elle sur le balcon une ombre dans l'obscurité." (Monique Laederach)

"Carte postale, image arrêtée" : ce paysage est "connu, couché". Mais c'est aussi le lieu des premiers émois "Lieux des premières frayeurs du sexe, des évasions où tout doit toujours être comme avant, paysage d'évidences, où règnent la loi et l'interdit, paysage qui s'obstine en vous et ne cesse de se draper du manteau de la vérité, où s'enracinent l'ouïe et l'odorat, la vue et le toucher, à jamais impossibles à rééduquer, paysage inerte, fixé sur une pellicule sans transparence, où le jaune et le vert sont opaques." (Ursula Gaillard)

"A vrai dire, les prés à droite à gauche, et les forêts plus loin : on reste dans l'empreinte de toujours, comme dans le lit d'un fleuve dont on reconnaîtrait toutes les eaux successives ; je suis montée ici, maman tenait ma main ; puis j'ai tenu son bras, et je n'avais plus besoin de lever la tête pour voir son visage ; et Carole marchait derrière, à quelques pas, c'était l'été l'automne l'hiver, et maintenant, il me suffit de tourner la tête : la même nuque de jadis, innocente, et cette pureté ; quand je jouais enfant avec les boucles échappées au

chignon, et maman : tu me chatouilles, mais le ravissement à nous deux quand même, nos haleines si proches et nos chaleurs, et la main de maman à son tour caressante dans mes cheveux" (Monique Laederach)

Une semblable "entreprise" : celle de retrouver ou de sonder ses racines, Judith et Catherine, chacune à sa manière, cherchent à cerner l'image maternelle : *"Derrière la figure d'Arnold, Catherine parvient à distinguer un tablier à fleurettes blanches, aux bretelles croisées dans le dos ; parfois il lui vient une odeur de beignet, le scintillement d'une broche en argent martelé, frappée d'une tête martiale, qui retient une robe, à la naissance des seins ; des relents de lessive, une main ravagée."* (Ursula Gaillard)

"Maman à l'âge de Carole.

La première photographie à vingt ans, son visage lisse flottant sur le beige grisailé du carton ; les bandeaux noirs, la blouse qui monte très haut, retenue par une fibule, ou des dentelles, on ne voit pas bien." (Monique Laederach)

L'un et l'autre livre, à la faveur d'une crise (la guerre, la mort de la mère, le temps qui passe et qui use, soudain ressenti comme une brûlure), composent un admirable album de famille, miroir trouble où se cherchent et se perdent tour à tour Judith et Catherine.

Mais, et ici apparaissent les différences, si à la fin Judith apaisée entre en harmonie avec le monde *"Et, du fond des courbes, le vallon, la pente des forêts, la vibration qui monte, lui semble-t-il, ressemble au corps de maman comme il est maintenant dans ses mains, cette absolue tendresse, accomplie"*, le livre d'Ursula Gaillard en revanche accuse la déchirure, marque la perte du rêve de réconciliation. La quête des origines n'a suscité que *"rêves figés, stériles, dont l'inertie a engourdi le cœur de la cité, durci le ton du citoyen, cultivé la méfiance et dicté les exclusions"*. Et on aurait, après les dernières votations, quelque peine à lui donner tort ...

Catherine Dubuis

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Luc Thévenoz

Points de vue :

Jeanlouis Cornuz, Catherine Dubuis,

Claude Raffestin

Abonnement :

63 francs pour une année

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP ; 10 - 15527-9

Composition et maquette :

Domaine Public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

(1) *Paysage arrêté*, Ursula Gaillard. Ed. d'En Bas, Lausanne, 1986, 112 p.

Trop petits pour Dieu, Monique Laederach, l'Aire, Lausanne, 1986, 387 p. (voir aussi DP 860, Carnet de Jeanlouis Cornuz)

Lausanne, ton école f... le camp

Fin de "l'affaire Paschoud". Sans doute n'y avait-il pas d'autre issue possible.

Mais je ne suis pas certain d'être enchanté ...

Il y avait dans toute l'affaire un côté "combat de nègres dans un tunnel", que mon racisme atavique me conduisait à déplorer : quantité de gens qui lançaient feu et flamme, alors qu'à ma connaissance tout au moins, ils n'avaient jamais manifesté le moindre intérêt pour la question - voici dix ans et plus que je polémiquais avec la dame et je ne puis pas dire qu'il y avait foule de mon côté. Aucune bousculade ! Une discrétion exemplaire, et jusqu'au dernier éclat : son article datant du début de 86, relevé sauf erreur par la *Gazette de Lausanne* en février et par *Domaine public* au début de mars - "de Conrart le silence prudent" jusqu'à la fin juillet ...

Mais ceci est sans importance. L'est plus tout le passé d'après-guerre. Je ne puis m'empêcher de me souvenir de l'aventure arrivée à mon ami Mayerat, chassé des PTT pour la seule et unique raison qu'il appartenait au Parti du travail.

Je me souviens aussi de l'affaire "Muller", un instituteur zurichois né en 1918, exclu du *Lehrerverein* parce que lui aussi appartenait au Parti du travail ; puis chassé de l'enseignement au moment de l'insurrection hongroise de 1956. Retrouvant un poste d'instituteur dans les environs de Zurich, titularisé en 1960, mais non réélu en 1966 (on réélit les instituteurs zurichois tous les 4 ans !), nonobstant le fait qu'il ne faisait plus partie du Parti du travail et que du point de vue professionnel, il donnait toute satisfaction. Je me souviens de l'ami Cherpillod ne trouvant pas de travail, et de Velan contraint de s'en aller à la Chaux-de-Fonds ...

Je prie le lecteur de croire que je n'établirai nul parallèle entre le fait d'approuver l'intervention russe en Hon-

grie et le fait de nier l'existence des chambres à gaz. J'irai même plus loin : je suis de ceux qui persistent à discerner une différence entre les goulags soviétiques et les KZ hitlériens - il y faut un oeil singulièrement pénétrant et aussi quelque *distance*.

Malheureusement, je ne suis pas persuadé que chacun (et notamment ces princes qui nous gouvernent) fasse la différence aussi bien que moi-même.

Aussi n'est-il pas du tout exclu que demain X, Y ou Z s'attirent des ennuis, parce qu'ils auront nié que les Russes soient responsables du massacre de Katyn (4500 officiers polonais) !

Dans un même ordre d'idées (?), je voudrais signaler la brochure de Claude Cantini : *Benito Mussolini et l'Université de Lausanne* ("Bibliothèque antifasciste" - CEDIPS, Lausanne).

On connaît les faits : au mois de mars 1937, l'ATS annonce à ses auditeurs diversement édifiés que l'Université de Lausanne vient d'attribuer à Mussolini le titre de *docteur honoris causa* ! Cantini (qui a eu du mérite à rédiger son étude, car le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas reçu beaucoup d'encouragement de la part des autorités universitaires !) rappelle fort bien qu'on sortait à peine de la guerre d'Ethiopie (bombardements à l'hyperite d'indigènes sans défense, etc) et montre que la qualité d'*étudiant* de l'Université de Lausanne dont on a voulu parer le *Duce* est des plus contestables ...

Il souhaite que l'Université fasse son autocritique. D'une certaine manière, je le souhaite aussi : ce pourrait être en dédiant l'un de ses auditoriums à André Bonnard, à qui l'honorariat fut refusé et qui, à l'époque, fut l'un des quelques rares professeurs à protester (avec Henri Miéville, Henri Germond, Philippe Meylan, Elie Gagnebin, Edmond Grin et Charles Masson).

Richard Schwertfeger, journaliste bien connu en Suisse alémanique, suggère, dans une lettre de lecteur adressée à la *Berner Tagwacht*, que le quotidien menacé de disparition devienne, avec le soutien des gros éditeurs, un journal pour la formation des jeunes journalistes. Pourquoi pas ?

La Brèche, bimensuel du parti socialiste ouvrier, est sur le point de changer de formule et de format. Le journal sera désormais réalisé en "desktop publishing", c'est-à-dire mis en page directement sur un ordinateur personnel, selon le même procédé qu'utilise *Domaine Public*.

Mercredi 22 avril, la page locale du *Journal de Genève* offrait au lecteur attentif un air de déjà vu. Et pour cause, la date mis à part, c'était à la ligne près la même que celle du jour précédent.

ECHOS DES MEDIAS

Un éditeur de Saint Gall lance le "calendrier de l'armée suisse 88". Les textes sont rédigés dans nos langues nationales : allemand, français, italien et ... anglais.

La 11^e édition du bisannuel gratuit *Neue Winterthurer Zeitung*, qui s'efforce de diffuser des nouvelles "alternatives" a été tiré à 40 000 exemplaires et distribué dans toute la zone économique de Winterthur. Le maintien de cette entreprise originale est assuré par les dons spontanés des lecteurs, quelques annonces et le travail bénévole des journalistes.

Publication des comptes 1986 du groupe Ringier (voir DP 860) dans la presse alémanique du 23 avril : chiffre d'affaires de 612,1 millions (en augmentation de 8,1%), recettes publicitaires en hausse de 15,6% et bénéfice net de 16,4 millions (+46,4%). Comme on le voit, pas vraiment de nuages à l'horizon.

Mal définie et pourtant bien vécue

■ (mam) Dans tout organe de presse se pose la question des rapports entre l'éditeur et la rédaction. Qui commande à qui ? La tradition - celle enseignée dans les cours de journalisme notamment - veut que l'éditeur règne sur la partie commerciale alors que les journalistes n'ont de comptes à rendre qu'à leur réd' en chef. Comment ces rapports sont-ils vécus dans le quotidien ? C'est ce qu'a tenté de savoir une étudiante de l'Institut de journalisme de Fribourg en sondant 47 journaux alémaniques.

Ces résultats, parfois surprenants, sont publiés dans la dernière édition de *Télex*, organe de la Fédération suisse des journalistes.

Vous avez dit charte rédactionnelle ?

Depuis 1972, le contrat collectif de la profession garantit à tous les journalistes le droit à garder leurs propres opinions dans le cadre des limites fixées par l'éditeur. Tous les journaux ayant signé cet accord devraient posséder une charte qui définit les modalités d'application de cette "liberté interne".

Première surprise, un quart des maisons d'édition interrogées n'ont jamais entendu parler de charte rédactionnelle. Atteinte inadmissible aux droits des journalistes ? Il ne semble pas, dans la mesure où 50% de ceux qui travaillent dans ces conditions n'y voient aucun inconvénient. L'autre moitié souhaiterait une charte plutôt souple, fruit d'une discussion interne. Pas question en tout cas de lutter pour une charte-type à introduire dans le contrat collectif et encore moins dans une quelconque loi. Attitude qui nous paraît plutôt sage, dans la mesure où elle prend en compte une certaine diversité de la presse.

Dans l'ensemble, les journalistes interrogés sont plutôt satisfaits de leur sort : à des questions comme "pensez-vous disposer de suffisamment de liberté ?" ou "pouvez-vous toujours faire passer les idées qui vous tiennent

à cœur sur un sujet précis ?", ils sont entre 75 et 90% à répondre par l'affirmative.

Les conflits existent, bien entendu, mais ils n'opposent pas systématiquement l'éditeur à une rédaction faisant bloc. Il arrive souvent que cette dernière soit divisée. L'enquête montre que le rédacteur en chef, souvent proche de l'éditeur, joue un rôle central dans la gestion des conflits. Tout cela n'a finalement rien de bien surprenant : quand Georges Plomb et Roger de Diesbach ont quitté le *Matin*, personne ne fit mystère du fait que ces deux journalistes ne se reconnaissaient plus dans la ligne prise par leur journal. On voit mal le patron du *Nouvelliste* engager un transfuge de la *Voix ouvrière* et en règle générale il n'est pas possible d'occuper un poste important dans une entreprise sans s'identifier, du moins partiellement, aux buts de celle-ci.

Faut-il vous l'emballer ?

Autre principe enseigné dans les cours de journalisme, presque aussi sacré que la séparation des faits et des commentaires : la distinction nette à faire entre espace rédactionnel et espace publicitaire. C'est dans ce domaine que l'enquête publiée par *Télex* apporte les réponses les plus étonnantes : 42% des journalistes locaux et 12% des rédacteurs en chef ont relaté des cas où l'on dut renoncer à parler d'une affaire de peur de choquer des annonceurs, des autorités, voire des relations politi-

ques de l'éditeur ou du réd' en chef ! De plus, 80% des journalistes et 88% des rédacteurs en chef déclarent tranquillement que leur journal a des égards particuliers pour les annonceurs. Comment cela se manifeste-t-il ? Par la publication d'articles qui servent à soutenir publicitairement une entreprise cliente ou une branche, ou encore par la rédaction de pages spéciales consacrées à des thèmes spécifiques où le texte cohabite avec des annonces traitant du même sujet. Dans les deux cas, la moitié environ des journalistes et rédacteurs en chef avouent se livrer à ce genre de pratiques, qui n'ont plus grand-chose à voir avec l'éthique du métier.

Le plus surprenant est que cela ne semble pas particulièrement les choquer : pour 23% d'irréductibles défenseurs de la liberté de la presse, il se trouve une bonne moitié des journalistes interrogés qui jugent cette attitude normale.

Cela non plus ne devrait pas surprendre à l'heure où les journaux se nomment des "supports" pour une publicité qui se rebaptise "communication". On entend souvent dire que les sommes gagnées grâce aux annonces servent à maintenir et à améliorer la qualité rédactionnelle des médias. Souhaitons que cela soit encore longtemps le cas.

47 QUOTIDIENS SONDES

■ L'enquête de Claudia Wüst, de l'Institut de journalisme de Fribourg, porte uniquement sur la presse alémanique. Réalisée l'an dernier, elle se présentait sous la forme d'un questionnaire expédié à 47 éditeurs, 47 rédacteurs en chef et 79 rédacteurs de la rubrique locale, travaillant dans 47 quotidiens. 108 de ces 173 personnes ont répondu (62 %), dont au moins une par quotidien. L'échantillon des journaux choisis couvre l'ensemble de la presse quotidienne alémanique, qui comprend 60 titres (sans compter les éditions régionales). Tous les journaux tirant à plus de 50 000 exemplaires ont été sondés.